

## Compte rendu de séance

### Séance du 15 Octobre 2018

L' an 2018 et le 15 Octobre à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,mairie sous la présidence de DEVIN Didier Maire

**Présents** : M. DEVIN Didier, Maire, Mmes : BÉCHU Séverine, CHARLAND Béatrice, DENIS Nathalie, LEFEUVRE Evelyn, MARTIN Nadia, PERNIER Ninfa, VOUETTE Isabelle, MM : BRIQUET Thierry, CHOLET Jean-Claude, GROHAR Jean-Michel, LEBERT Eric, RIQUET Dominique, THOMAS Georges

Excusé(s) : M. KOUAMÉ Georges, M. DECAUDIN Hubert  
Absent(s) : Mme BENOÎT Ludivine, M. STRANART Thomas

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 18
- Présents : 14

**Date de la convocation** : 09/10/2018

**Date d'affichage** : 09/10/2018

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous-prefecture  
le : 16/10/2018

et publication ou notification  
du : 16/10/2018

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme CHARLAND Béatrice

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

ÉLECTION D'UN ADJOINT EN REMPLACEMENT D'UN ADJOINT DEMISSIONNAIRE - D2018045  
FIXATION DES INDEMNITÉS AUX ÉLUS - D2018046

#### **ÉLECTION D'UN ADJOINT EN REMPLACEMENT D'UN ADJOINT DEMISSIONNAIRE**

**réf : D2018045**

Monsieur Didier DEVIN expose au conseil municipal :

Monsieur Kassy Georges KOUAME, 3ème adjoint dans l'ordre du tableau du conseil municipal, a présenté sa démission desdites fonctions à Monsieur le Sous-Préfet de Montargis, par lettre en date du 15 septembre 2018, démission acceptée et communiquée à l'intéressé par lettre en date du 24 septembre 2018, Monsieur Kassy Georges KOUAME continuera à siéger au sein du conseil municipal en tant que conseiller municipal.

Suite à cette démission Monsieur Dider DEVIN propose de ne pas supprimer le poste d'adjoint devenu vacant, de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint, celui-ci prenant rang après tous les autres adjoints.

Monsieur Didier DEVIN propose qu'en vertu de l'article L2122-8 du CGCT, il soit procédé à cette élection, sans élections complémentaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à (l'unanimité/ la majorité) décide

- le maintien à 5 adjoints au Maire de Fontenay sur Loing
- d'élire un nouvel adjoint, celui-ci prenant le rang après tous les autres adjoints
- décide de procéder à cette élection, sans élections complémentaires.

Il a donc été immédiatement procédé à ladite élection :

Est candidat le conseiller municipal suivant :

Monsieur Eric LEBERT

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a procédé au vote à bulletin secret afin d'élire un nouvel adjoint au maire.

Le dépouillement des bulletins de vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants :	14
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	14
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de bulletins nuls	0

Résultats :

Monsieur Eric LEBERT a obtenu 14 voix

Monsieur Eric LEBERT est immédiatement installé.

### **FIXATION DES INDEMNITÉS AUX ÉLUS réf : D2018046**

VU le Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) et notamment les articles L.2123-20 et suivants, **CONSIDÉRANT** qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonction versées au Maire et aux Adjointes au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal,

VU la délibération n° 2018045 du 15 octobre 2018

VU les arrêtés municipaux portant délégation de fonction aux Adjointes au Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à *l'unanimité*,

- **décide**, avec effet au 15 octobre 2018, date de l'élection d'un nouvel adjoint en remplacement d'un adjoint démissionnaire, et, pour toute la durée du mandat électif, de fixer les indemnités de fonction de maire au taux maximum (43 %) de l'indice brut terminal de la fonction publique, taux correspondant à la strate de population municipale (1 000 à 3 499 habitants).
- **fixe** les indemnités de fonction des adjointes au maire au taux maximum (16.50 %) de l'indice brut terminal de la fonction publique

### **AFFAIRES DIVERSES**

Néant

### **INFORMATIONS DIVERSES**

De Monsieur Didier DEVIN et Madame Evelyne LEFEUVRE

- Compte rendu du Comité syndical du SMIRTOM du 28 septembre 2018
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif (SIANF)
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service public de l'eau potable (SPEPP)
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service public de l'eau potable du syndicat d'adduction d'eau potable de Puy la Laude.

### **QUESTIONS DIVERSES**

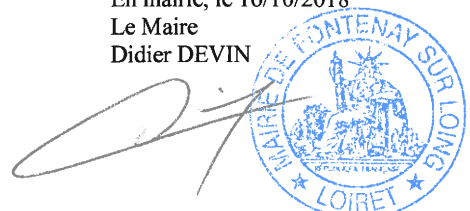
Néant

Avant de clôturer la séance, Monsieur le Maire remercie les Conseillers présents de leur attention et annonce que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu, le lundi 29 octobre à 20 heures 30 minutes, sauf urgence ou empêchement de dernière minute.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

En mairie, le 16/10/2018

Le Maire  
Didier DEVIN



Affiché à la porte de la mairie le 16 octobre 2018